



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 11 mai 2011 — N° 25

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Semaine L’Amitié n’a pas d’âge.

M. Drainville (Marie-Victorin) fait une déclaration concernant la Démarche ISO-Famille de l’Initiative 1, 2, 3 GO! Longueuil.

M. Simard (Dubuc) fait une déclaration concernant le 65^e anniversaire de la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec.

Mme Malavoy (Taillon) fait une déclaration concernant la Démarche ISO-Famille de l’Initiative 1, 2, 3 GO! Longueuil.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant le Grand McDon.

11 mai 2011

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant l'anniversaire du Chœur Do-Ré-Mi.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup) fait une déclaration afin de souligner la Journée du matériau bois dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant le 105^e anniversaire de Mme Germaine St-Louis-Proulx.

À 9 h 55, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 15 Loi concernant la lutte contre la corruption

La motion est adoptée.

11 mai 2011

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 15.

M. Bachand, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 10 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 10.

Dépôts de documents

Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le Rapport actuariel modifiant l'analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2009.

(Dépôt n° 220-20110511)

Le Président dépose :

Le rapport spécial du Protecteur du citoyen intitulé « Pour des services mieux adaptés aux personnes incarcérées qui éprouvent un problème de santé mentale ».

(Dépôt n° 221-20110511)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Hamad, ministre des Transports, conjointement avec M. Girard (Gouin), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale se joigne aux gouvernements du monde entier et à leurs partenaires pour lancer la toute première Décennie d'action pour la sécurité routière. Instituée officiellement par l'Assemblée générale des Nations Unies en mars 2010, cette Décennie est une occasion historique de redoubler d'effort pour sauver des milliers de vies.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard de l'avant-projet de loi intitulé Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds;

11 mai 2011

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel.

M. Ouimet, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse de pétitions; puis afin de statuer sur les modalités de l'organisation du mandat de surveillance de la financière agricole du Québec;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'une pétition.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bachand, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

11 mai 2011

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 5 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 5 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 119, Loi concernant le processus électoral, ainsi que les amendements transmis par M. Moreau, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 10 mai 2011, sur la motion de M. Hamad, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 73, de Beauceville à Saint-Georges, soit maintenant adopté.

À 12 h 58, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Hamad, ministre des Transports, est ajourné.

11 mai 2011

Les travaux reprennent à 15 h 02.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Maltais (Taschereau) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement libéral la présentation, d'ici le 10 juin 2011, d'un projet de loi qui permettra aux pharmaciens d'exercer de nouvelles responsabilités visant à améliorer la qualité et l'efficacité des soins de santé à la population, notamment : prolonger certaines ordonnances qui ne sont plus renouvelables en fonction de critères précis; adapter une ordonnance lorsque la situation l'exige; contribuer à la résolution de certains problèmes de santé simples, incluant des infections bénignes; demander certains tests de laboratoire pour surveiller la sécurité de l'utilisation des traitements; administrer certains médicaments;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée nationale du Québec.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont allouées au député de Mercier; 1 minute 37 secondes est allouée à chacun des autres députés indépendants; 7 minutes 42 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps inutilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

11 mai 2011

À la fin de son intervention, M. Gautrin (Verdun) propose :

QUE la motion de la députée de Taschereau soit amendée de la manière suivante : à la première ligne, avant le mot « QUE », ajouter les mots « Conformément à la résolution adoptée à l'unanimité le 17 mars dernier »;

À la première ligne, remplacer les mots « exige du gouvernement libéral la présentation, d'ici le 10 juin 2011, d'un » par les mots « demande au gouvernement de présenter un »;

À la huitième et neuvième ligne, retirer les mots « contribuer à la résolution de certains problèmes de santé simples, incluant des infections bénignes »;

À la onzième ligne, retirer les mots « administrer certains médicaments »;

À la treizième et quatorzième ligne, retirer les mots « Que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée nationale du Québec ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

Conformément à la résolution adoptée à l'unanimité le 17 mars dernier, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de présenter un projet de loi qui permettra aux pharmaciens d'exercer de nouvelles responsabilités visant à améliorer la qualité et l'efficacité des soins de santé à la population, notamment : prolonger certaines ordonnances qui ne sont plus renouvelables en fonction de critères précis; adapter une ordonnance lorsque la situation l'exige; demander certains tests de laboratoire pour surveiller la sécurité de l'utilisation des traitements.

11 mai 2011

Mme Maltais (Taschereau) refuse la proposition d'amendement de M. Gauthrin (Verdun).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 30 en annexe)

Pour : **50** Contre : **57** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Hamad, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 73, de Beauceville à Saint-Georges, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Aussant (Nicolet-Yamaska).

À 17 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 12 mai 2011, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

11 mai 2011

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Maltais (Taschereau) :

(Vote n° 30)

POUR - 50

Aussant	Cousineau	Léger	Richard
Beaudoin (<i>Rosemont</i>)	Curzi	Lemay	(<i>Duplessis</i>)
Beaudoin (<i>Mirabel</i>)	Doyer	Malavoy	Robert
Bédard	Drainville	Maltais	Roy
Bergeron	Dufour	Marois	Simard
Bérubé	Ferland	McKay	(<i>Kamouraska-Témiscouata</i>)
Blanchet	Gaudreault (<i>Jonquière</i>)	Ouellet	Simard
Bonnardel	Girard	Pelletier (<i>Rimouski</i>)	(<i>Richelieu</i>)
Boucher	Grondin	Pelletier (<i>Saint-Hyacinthe</i>)	St-Arnaud
Bouillé	Hivon	Pinard	Tremblay
Champagne	Khadir	Poirier	Trottier
Charette	Kotto	Rathé	Turcotte
Cloutier	Lapointe	Rebello	Villeneuve
	Leclair		

CONTRE - 57

Arcand	Charest	James	Pigeon
Auclair	Charlebois	Kelley	Reid
Bachand (<i>Arthabaska</i>)	Chevarie	L'Écuyer	Rotiroti
Bachand (<i>Outremont</i>)	Courchesne	Lehouillier	Simard
Beauchamp	D'Amour	Lessard	(<i>Dubuc</i>)
Bergman	Dubourg	MacMillan	Sklavounos
Bernard	Dutil	Mamelonet	St-Amand
Bernier	Fournier	Marcoux	St-Pierre
Billette	Gagnon-Tremblay	Marsan	Vallée
Blais	Gaudreault	Matte	Vallières
Bolduc	(<i>Hull</i>)	Ménard	Vien
Boulet	Gautrin	Moreau	Weil
Carrière	Gignac	Morin	Whissell
Charbonneau	Gonthier	Normandeu	
	Hamad	Ouellette	
	Huot	Paquet	